

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 2ème année Mention Droit fiscal

Mention Droit fiscal
Parcours Droit fiscal de l'entreprise

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master 2^{ème} année Mention Droit fiscal Parcours Droit fiscal de l'entreprise

est composée comme suit :

- Gilles DEDEURWAERDER, maître de conférences, président de la commission
- Olivier DEBAT, professeur des universités
- Arnaud DE BISSY, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 25/04/2023

Le Président de l'Université, Hugues KENFACK

